

Rhénanie-Palatinat
Ministère de l'Intérieur et du Sport

Ministère de l'Intérieur et du Sport
BP 3280 | 55022 Mainz

Monsieur
Joshua Frey
Président du Conseil Rhénan
Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
77694 Kehl

Le Ministre

Schillerplatz 3-5
55116 Mainz
Telefon 06131 16-0
Telefax 06131 16-3595
Poststelle@mdi.rlp.de
www.mdi.rlp.de

15 juin 2020

**Coopération transfrontalière au regard de la pandémie de la Covid-19 ;
Décision du Bureau du Conseil Rhénan du 24 avril 2020**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir fait parvenir la décision du Bureau du Conseil Rhénan du 24 avril 2020 sur la coopération transfrontalière au regard de la pandémie de la Covid-19 et de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mes observations.

La pandémie nous a tous affectés d'une manière sans précédent. Les succès de l'intégration européenne, longtemps considérés comme acquis, ne l'ont plus été au cours des derniers mois et semaines. Cela a été particulièrement visible dans les régions frontalières, à travers par exemple les fermetures de frontières, qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. D'autre part - comme vous le mentionnez également dans votre décision - c'est précisément en ces temps difficiles qu'a pu être vécue la solidarité européenne.

Il incombe maintenant à tous les décideurs de rassembler et d'évaluer les conclusions de toutes ces expériences afin de pouvoir réagir de manière encore plus adéquate et appropriée la prochaine fois que cela s'avèrerait nécessaire.

Votre décision contient d'importantes suggestions du point de vue de la région du Rhin supérieur que j'intégrerai - là où cela concerne mon domaine de compétence - dans mes réflexions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(signé)

Roger Lewentz